

Compte rendu – Session de travail du mardi 3 octobre 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 3 octobre 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 19 septembre 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 19 septembre 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 4, 6, 12, 13, 28, 38, 39, 40, 42, 44, 48 et 49 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 4, M. Dany Carpentier demande si ce droit de préemption a été réfléchi afin de respecter les propriétaires d'immeuble puisque la balle sera dans le camp des personnes d'un périmètre précis qui recevront l'avis de préemption. M. Dominic Thibeault répond qu'on ne parle pas d'un périmètre, mais bien d'une liste assez restreinte de propriétés puisque le règlement transfère la responsabilité à la ou au propriétaire. Si cette dernière ou ce dernier décide de vendre son immeuble, la Ville aura quarante-cinq jours pour réagir. M. Thibeault précise que le droit de préemption n'est pas une expropriation, mais un droit de premier refus. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si cette liste existe. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas pour l'instant.

Au point 6, M^e François Bélisle affirme qu'il sent une pression pour un projet à 80 millions \$ et souhaite que la cour municipale soit retirée du quartier général (QG) puisque la réalité est la même pour la Ville que pour les familles, il faut y aller à la hauteur des moyens. Il n'est pas convaincu que tous les efforts ont été faits pour réduire le projet et se déclare insatisfait du projet présenté. M. Luc Tremblay rappelle qu'à l'adoption du PTI, le projet était évalué à 55 millions et il craint maintenant que les coûts montent à 95 millions \$ ou même 100 millions \$. Pour ce qui est de la cour municipale, M^e Annie Pagé explique que récemment, le Barreau du Québec et le ministère de la Justice ont formulé des recommandations pour les cours municipales, recommandations qui deviendront obligatoires. Si les travaux ne sont pas effectués maintenant, il en coûtera plus cher de les faire plus tard. M^e Bélisle croit qu'il faut être novatrice et novateur et respecter la capacité de payer. M. Pierre-Luc Fortin ajoute que les besoins sont illimités et que les ressources sont limitées. M. Richard W. Dober demande quelle sera l'augmentation sur le compte de taxes et s'il est possible d'attendre le budget et de revoir le PTI pour prendre une décision. M. Maxime Gagnon explique que plusieurs études ont été faites depuis 2016 relativement à l'emplacement du QG et stratégiquement, le meilleur endroit est l'endroit actuel. Il ajoute que de séparer les sections n'est pas une façon optimale de travailler : c'est ce qui se fait actuellement et il y a d'importantes pertes de temps et d'informations. Il rappelle que les policières et les policiers n'ont pas d'ordinateur, et que les échanges de renseignements se font durant les rencontres en personne. Le travail policier n'est pas un travail conventionnel, le télétravail et le partage de bureaux ne sont pas envisageables, la culture policière ne se vit pas en visioconférence. M^e Bélisle croit que la culture policière va devoir évoluer. M. Gagnon répond que la culture ne passe pas par les ordinateurs. Les autres corps policiers se regroupent, et ce, parce que le renseignement criminel est le nerf de la guerre. M^e Pagé rappelle la question de M. Dober au sujet du report de la décision pour connaître l'impact sur le budget. M. Éric Angers répond que l'impact budgétaire sera ressenti dans deux ans et non pas immédiatement. M. Dany Carpentier affirme qu'il est inconcevable que la Ville soit la seule à payer pour le QG puisque le gouvernement paie pour les quartiers généraux des postes de la Sûreté du Québec. Il ajoute qu'il faut faire part de ce problème au gouvernement provincial et propose de rédiger une résolution demandant une participation financière du provincial et de la partager aux autres villes qui ont un corps policier municipal. M. Jean Lamarche ne croit pas que cette démarche donnera des résultats, mais n'est pas contre l'idée d'une résolution. Mme Pascale Albernhe-Lahaie se questionne sur la vision par rapport à un investissement de cette ampleur et le développement du parc de l'Exposition. Elle croit qu'une réflexion plus grande s'impose. Elle souhaite de plus la tenue d'une séance d'information pour la population avant que le conseil ne vote le règlement d'emprunt. Elle demande de quelle façon il est possible de s'assurer que la Ville obtient le meilleur prix possible et propose d'analyser le mode de réalisation du projet, c'est-à-dire que la Ville soit le gestionnaire du projet pour sauver des coûts et gérer les sous-traitants. M. Angers répond que l'analyse des coûts a été effectuée et qu'il ne croit pas que la Ville serait gagnante à gérer elle-même ce projet puisqu'il faudrait embaucher au moins dix personnes à l'interne et que la Ville serait responsable d'absolument tout. Il ne recommande pas cette option. Il ajoute que les prix sont ceux d'un marché de la construction extrêmement volatil et qu'ils ont été comparés à ceux d'autres projets au Québec. M^e Alex Hamelin revient sur les enjeux importants de la relocalisation de la cour municipale et précise que la relocalisation permettra d'avoir des espaces suffisants et d'améliorer la sécurité. Les membres du conseil discutent de la présence des policières et policiers à la cour municipale et décident d'aller de l'avant avec la résolution pour le gouvernement provincial.

Au point 12, M. Dany Carpentier demande à qui sont facturés les frais du service 911. M^e Annie Pagé répond que ce sont les personnes qui possèdent une ligne téléphonique (filaire ou cellulaire) qui paient ces frais mensuels.

Au point 13, Mme Pascale Albernhe-Lahaie fait remarquer que la lettre de la Commission municipale n'a pas encore été déposée sur Instances sans papier. M^e Yolaine Tremblay répond qu'elle sera déposée pour la séance publique. Mme Albernhe-Lahaie demande pourquoi la lettre n'a pas été déposée en même temps que l'ordre du jour. M^e Tremblay répond qu'elle s'est conformée aux instructions énoncées dans la lettre.

Au point 28, Mme Maryse Bellemare souhaite que la demande d'autorisation d'un usage conditionnel dans cet ancien lieu de culte situé dans un quartier résidentiel soit accordée, mais qu'une condition soit ajoutée, ne pas avoir une enseigne lumineuse rétroéclairée sur le mur de l'édifice. M. Dominic Thibeault répond qu'il est possible de faire une modification partielle pour l'enseigne et que c'est le droit du conseil de se prononcer ainsi. Puisque les membres du conseil sont d'accord, M^e Yolaine Tremblay ajoutera la condition relative à l'enseigne lumineuse à la résolution.

Au point 38, M. Pierre Montreuil se dit étonné d'apprendre que la passerelle du pont de la Wayagamack sera déneigée et demande si la passerelle appartient à la Ville. Après certaines

vérifications, le point est retiré et reporté afin de faire la lumière sur le déneigement de la passerelle. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si tous les escaliers seront déneigés cette année. M. Jean-François Houde répond qu'à sa connaissance, tous les escaliers le seront.

Au point 39, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi l'estimation de la Ville était aussi basse. M. Luc Tremblay demande si une erreur a été faite dans l'estimation du contrat. M^e François Bélisle demande quant à lui pourquoi ne pas avoir rejeté la soumission. M. Jean-François Houde répond que le contexte actuel et le moment du lancement de la soumission ont eu une incidence sur les coûts. Il ajoute qu'en raison des Jeux du Québec, il y a un risque à ne pas accorder le contrat pour ces travaux au parc Martin-Bergeron et que les travaux étaient prévus à l'ancien PTI. Il explique qu'il a été difficile de réaliser l'estimation puisqu'il n'existait pas de comparables et qu'un enjeu de drainage du site a été soulevé durant l'appel d'offres, une complexité qui n'avait pas été estimée. M. Houde ne peut prédire si la Ville obtiendrait un meilleur prix en rejetant la soumission ni si elle aurait assez de temps pour réaliser les travaux. Il informe ensuite les membres du conseil qu'une nouvelle stratégie d'approvisionnement, avec prix plafond, est en projet pilote pour la Maison rouge afin de limiter la hausse des coûts de construction. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il est possible d'avoir une mise à jour de l'ensemble des coûts des Jeux du Québec dans un comité. M. Jean Lamarche répond que l'équipe Ville travaille à l'intérieur du budget accordé.

Au point 40, M. Pierre Montreuil demande si la soumission est rejetée en raison d'une explosion des coûts. M. Dominic Thibeault répond que la Ville va retourner en appel d'offres et qu'elle scindera les sites en deux. M. Montreuil rappelle l'importance d'une vision complète pour le quadrilatère du parc du terrain de l'Exposition.

Au point 42, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quelle est la raison de la modification du contrat pour le carburant pour aéronefs. M^e Annie Pagé répond qu'il y a plus d'avions qui viennent à l'aéroport et que des revenus équivalents sont générés.

Au point 44, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il est possible de prendre le montant manquant dans le Programme d'aide à la mobilité (PAM). M. Pierre Montreuil répond que le PAM paie déjà la moitié des coûts avec la Fondation de l'UQTR.

Au point 48, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quand est prévu le déménagement du club de trampoline. M^e Annie Pagé répond que le dossier n'a pas avancé.

Au point 49, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme que la politique d'admissibilité au soutien de la Ville est lourde pour bon nombre d'organisations et que certaines sont admises sous conditions qui ne correspondent pas à leur réalité. M^e Annie Pagé répond qu'une révision de la politique d'admissibilité sera présentée à une prochaine réunion du comité Animer et soutenir la communauté (CASC) pour régler certains irritants. Elle ajoute que la politique a été élaborée conformément aux recommandations du vérificateur général.

M. Dominic Thibeault annonce que le point 9 fera l'objet d'une consultation publique ce soir.

M. Jean Lamarche annonce qu'il déposera une résolution en Affaires nouvelles, résolution qui découle du point 13 inscrit à l'ordre du jour (lettre de la Commission municipale du Québec). Il lit sa résolution qui requiert que chacune et chacun des membres du conseil suive une formation en éthique et déontologie dans les six prochains mois. Mme Pascale Albernhe-Lahaie propose, au lieu de refaire la même formation que celle déjà suivie, de suivre une formation sur la civilité au travail. M. Dany Carpentier aime la proposition de M. Lamarche et propose d'orienter cette journée de formation pour répondre aux attentes de certaines et de certains membres du conseil. Il lance aussi l'idée de discuter de certains irritants, comme le règlement intérieur et la politique de communication interne. M^e François Bélisle souhaite que la formation soit donnée par une formatrice ou un formateur et que toutes et tous y assistent. Les membres du conseil discutent ensuite d'éthique, de civilité et de la formation qui sera donnée. Les membres décident d'ajouter un volet sur la civilité au travail à cette formation sur l'éthique et la déontologie.

Décision : Retirer le point 38 de l'ordre du jour de la séance publique et le reporter à une séance ultérieure. Ajouter un point en Affaires nouvelles.

Responsable de l'exécution : Direction du Greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 3 octobre 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points des élues et élus municipaux

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement (CGDEE) : M. Dany Carpentier annonce que le comité a recommandé qu'à partir du 9 octobre, la collecte des bacs noirs se fasse aux deux semaines à l'année. Cette décision affecte des personnes au centre-ville qui demandent plus de temps pour s'adapter aux bacs bruns. Les membres du conseil sont d'accord pour conserver la recommandation du CGDEE.</p> <p>Comité de toponymie : M. Pierre-Luc Fortin informe ses collègues qu'une demande de changement de nom avait été faite pour trois parcs de la Ville (Sainte-Marguerite, des Chenaux et Victoria). Le comité ne recommande pas le changement de nom, et ce, pour les raisons suivantes : selon la Commission de toponymie, retirer un toponyme n'est pas une bonne pratique, les parcs mentionnés ont un historique, le poids géographique des parcs et l'ancrage des noms jadis choisis dans la population. M. Jean Lamarche demande si le conseil peut demander le vote si des membres ne sont pas d'accord avec la recommandation. M. Fortin répond que le comité est ouvert à trouver d'autres façons de commémorer des personnes et rappelle que la politique sur la dénomination toponymique recommande de donner trois toponymes féminins pour un toponyme masculin et de favoriser les noms à consonance locale.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Rapport annuel Fonds régions et ruralité (FRR) / M. Francis Brouillard

M. Mario De Tilly explique que la présente reddition de comptes porte sur les sommes allouées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et les priorités votées par le conseil d'administration d'IDÉTR et le conseil municipal chaque année. Cette reddition de comptes doit aussi être présentée à la directrice financière ou au directeur financier, être audité tous les ans par un cabinet indépendant, être contre-vérifiée par le vérificateur général de la Ville et ensuite par le MAMH. L'autre élément qui fait partie de cette reddition de comptes est le rapport d'activités. M. Francis Brouillard présente le rapport d'activités qui porte sur les activités suivantes : réaliser le plan de relance économique en misant sur le développement durable à la suite de la crise économique engendrée par la pandémie de COVID-19; accélérer l'écosystème innovant du centre-ville; propulser le développement des entreprises endogènes et maximiser les fonds disponibles tels que FLI, FLS, Fonds diversification et Fonds Éclorre; maximiser les retombées de l'opération immobilière en accélérant la rentabilité des activités, accueillir de nouvelles entreprises et consolider les locataires actuels; reprendre la prospection internationale à compter du 3^e trimestre 2021; faire rayonner Trois-Rivières; maintenir une saine relation avec notre clientèle et nos partenaires, soutenir la relance de l'industrie touristique par une nouvelle approche de mise en marché, participer activement au renforcement de notre structure de transport notamment par le développement du port et de l'aéroport; contribuer au Fonds Éclorre et promouvoir le développement durable et appuyer fortement les projets de réduction de l'empreinte carbone des entreprises trifluviennes et soutenir les activités liées au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre. M. Brouillard termine sa présentation en affirmant que si tout ce travail a pu être accompli, c'est grâce à la Ville et à son conseil. MM. Brouillard et De Tilly discutent ensuite avec les membres du conseil du 5 à 7 tenu à l'Ouvrage et de la cérémonie soulignant le 10^e anniversaire de nombreuses entreprises. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pourquoi au point 14 de l'ordre du jour de la séance publique, les salons de coiffure et d'esthétique sont exclus de la Politique d'investissement commune au FLI et au FLS. M. Brouillard répond que la politique-cadre du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie exclut ces entreprises.

Sujet

Suivi Marque employeur, POP et PODG / Mme Laurie Brodeur

Mme Laurie Brodeur présente les grandes orientations du Bureau de la performance organisationnelle et intelligence d'affaires (BPOIA) : la marque employeur, le catalogue de services et le cadre de planification stratégique. En ce qui concerne la marque employeur, elle rappelle que l'objectif consiste à mettre l'humain au coeur des priorités, décrit les cinq sous-comités formés à la suite du sondage effectué en décembre 2022 auprès des membres du personnel et énonce les actions à venir jusqu'en février 2024. Mme Brodeur présente ensuite le catalogue de services qui permettra d'optimiser les processus. Elle explique l'arborescence de cet outil évolutif, accessible et proactif, donne des statistiques, présente la ligne du temps de janvier 2023 à septembre 2023, moment de la création du comité intermunicipal en architecture d'affaires. Sept villes, dont Trois-Rivières, se sont réunies afin d'arrimer leurs catalogues de services et partager des réalisations, de la documentation et des références. Mme Brodeur termine sa présentation en présentant le cadre de planification stratégique, qui comprend le plan d'orientations politiques des élues et élus ainsi que le plan d'orientation de la direction générale. Elle décrit brièvement la démarche en plusieurs étapes qui a été effectuée (définir les orientations du conseil, définir les objectifs du conseil et révision des objectifs par le comité de direction), l'échéancier (du lac-à-l'épaule du conseil municipal en décembre 2022 au bilan sur la démarche qui sera fait en novembre 2023) ainsi que les prochaines actions. Les membres du conseil discutent ensuite de l'équipe du BPOIA, du recours aux ingénieures industrielles et ingénieurs industriels plutôt qu'à des conseillères et conseillers en relations de travail et de la marque employeur (présentation de la veille à la Commission sur les ressources humaines et les finances et participation des différents corps de métiers aux sous-comités).

Diffusion sur le Web des enregistrements Teams des plénières et du lac-à-l'épaule budgétaire / M. François Vaillancourt

Le sujet sera discuté à une prochaine session de travail.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentations « Priorités d'intervention _ plan stratégique 2023 _ Ville v4 », « Rapport annuel 2022 Trois-Rivières vf » et « Présentation plénière élus ».